



Ronde de Noël 2026

10 km

19 décembre - 18h00

REMPLACEMENT DU CERTIFICAT MEDICAL PAR LE P.P.S.

La Fédération Française d'Athlétisme a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de Prévention Santé » (ou « PPS »). Cette obligation vient s'appliquer aujourd'hui à tous les pratiquants majeurs non licenciés, souhaitant s'inscrire à une course qui devront ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la manifestation concernée. Ce PPS est disponible sur la plateforme en ligne de la FFA en suivant ce lien : pps.athle.fr. **Attention la durée de validité du PPS est de un an.**

Challenge inter-entreprise FFSE : Oui

Non

Nom :

Prénom :

Sexe : F M

Nationalité :

Date de naissance :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact en cas d'urgence :

Téléphone du contact :

Si licencié FFA, n° de licence :

Si non-licencié, n° PPS :

L'enfant mineur non licencié doit prendre connaissance et remplir, avec la ou les personnes exerçant l'autorité parentale, le questionnaire de santé disponible sur notre site www.rondedenoel.com. Le participant doit conserver ce questionnaire et attester que :

toutes les réponses sont négatives :

une ou plusieurs des réponses sont positives :

Le questionnaire de santé remplace le certificat médical dans le cas où toutes les réponses sont négatives (Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021). Si une ou plusieurs réponses positives, un certificat médical de moins de six mois à la date de la course sera demandé.

Règlement de course :

Course individuelle de 10 km s'adressant aux catégories U18 et supérieures (nés en 2011 ou avant)

Challenge interentreprises F.F.S.E. (temps cumulés des 3 premiers de chaque entreprise)

En remplissant ce bulletin d'inscription ou d'engagement, je déclare avoir consulté LE REGLEMENT COMPLET et en accepte toutes les clauses.

Assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants des deux courses de s'assurer personnellement.

Vérifiez votre inscription sur le site de la Ronde de Noël : www.rondedenoel.com